



**« Tous les citoyens doivent pouvoir être des acteurs de la sécurité civile (...). En effet, tout citoyen peut être confronté à un risque majeur un jour ou l'autre au cours de sa vie. »**

*Entretien avec **Patrick POQUET**, directeur du Service Interministériel de Défense et de Sécurité Civile (SID-PC) de la Préfecture du Rhône.  
Propos recueillis par Sandra Decelle, 10 août 2005.*

#### **Quelles sont les principales missions du SID-PC ?**

Elles sont assez diverses et guidées par deux lois récentes : la loi risques, dite Bachelot, et la loi de modernisation et de sécurité civile. Nous travaillons aussi bien sur le volet prévention et information préventive des citoyens, que sur le volet gestion de crise. Le service est d'ailleurs organisé en deux pôles principaux : un pôle prévention, pôle planification. Nous avons également un chargé de mission « exercice » de sécurité civile. Ce poste vient d'être récemment créé et correspond à l'une de nos préoccupations qui était d'augmenter la qualité et la fréquence des exercices dans le département. Le service regroupe 13 personnes.

#### **Quelles sont en particuliers les missions du bureau chargé de la prévention ?**

Il a pour mission de réaliser le Document Départemental des Risques Majeurs et d'aider les communes à réaliser les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs. Un autre type d'activité est la gestion des catastrophes naturelles. Ce bureau est aussi en charge de l'animation du réseau d'associations de secourisme, de l'organisation des formations de secourisme et de la remise des diplômes de secourisme. Le service a aussi pour mission de subventionner les communes qui ont connu des catastrophes naturelles. Le bureau prévention joue également un rôle important dans la prévention des risques dans les établissements recevant du public (ERP). Nous exerçons cette compétence en liens étroits avec le Service d'Incendie et de Secours du Rhône (SDIS).

#### **Comment s'organise la formation des secouristes ?**

Les associations qui assurent la formation des secouristes sont anciennes. Ces formations sont sanctionnées par des diplômes que nous délivrons et qui permettent soit la participation à des activités bénévoles soit l'accès à des professions. Mais la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 apporte deux points nouveaux qui les concerne. Elle leur offre une reconnaissance en officialisant leur intervention dans le cadre des plans de secours. Il arrivait déjà qu'ils soient sollicités. Aujourd'hui la loi le prévoit et encadre la démarche. Les associations auront désormais un agrément au plan national comme c'est déjà le cas pour la Croix-Rouge etc. Les textes prévoient également des agréments départementaux dont les conditions de délivrance ne sont pas encore définies et qui feront l'objet de concertations locales. Par ailleurs, la participation au plans de secours sera encadré par des conventions passées entre l'Etat ou les communes et les associations. Deux débats apparaissent : l'un sur la répartition des compétences entre les pompiers et les associations et l'autre sur l'adéquation entre le plan déclenché et l'association qui intervient (en fonction de ses moyens).

#### **La tâche augmente mais vos moyens augmentent-ils en conséquence ? (Le service ne dispose pas d'un budget propre ; c'est l'un des services de la préfecture)**

Oui d'une certaine façon puisque l'effectif vient d'augmenter. Le service a connu d'importants renouvellements récemment qu'il nous faut gérer. Le service devrait avoir vocation à croître mais cela doit être fait progressivement, sans à-coups, pour intégrer les nouvelles personnes dans un service aussi stratégique.

#### **Et quelles vont être les missions du service de planification ?**

Ce service va être chargé de revoir les 65 plans de gestion de crise du département pour les intégrer dans un plan global, le Plan ORSEC. C'est une tâche importante comme celle d'aider les communes à mettre en place les plans communaux de sauvegarde obligatoires dans les communes soumises à des risques particuliers.

Ce service est aussi en charge de la gestion de l'astreinte et de la prévision grâce au système d'annonce de crue, à Météo-France ou au réseau de surveillance de la qualité de l'air. Ce bureau gère aussi le Réseau National d'Alerte (RNA). C'est ici qu'est déclenchée l'alerte du 1er mercredi du mois.

### **Où en est la refonte du système d'alerte des populations ?**

Tout d'abord, il convient de préciser que le RNA est issu de la seconde guerre mondiale dans un contexte de défense passive. L'objectif était de déclencher les sirènes quand les avions attaquaient. Ce système est obsolète aujourd'hui ; sa conception et l'ancienneté de ses mécanismes sont de plus en plus difficile à réparer. Deux choses sont faites pour pallier cette situation. Un recensement des communes insatisfaites du fonctionnement de leurs sirènes a été réalisé. Il faut savoir que l'Etat finance le matériel de base et les communes sont chargées du suivi de son fonctionnement et France Télécom de son entretien. Les points les plus délicats ont donc été recensés pour que le système puisse fonctionner correctement, notamment dans la ville de Lyon. Mais encore une fois, continuer avec ce matériel ancien devient de plus en plus discutable. Une mission a donc été mise en place au niveau national pour refondre à terme le système national d'alerte. On s'oriente vers un système différent où le Ministère de l'Intérieur installerait un système informatique intégrant les sirènes dont disposent certains sites industriels et communes. Ce système permettrait de déclencher des alertes de manière plus souple et précise géographiquement. Cette réforme devrait être accompagnée d'une action d'information pour que les citoyens reconnaissent cette sirène et connaissent les consignes à suivre.

### **Quelles sont les priorités à venir pour votre service ?**

Nous en avons quatre. Le Document Départemental sur les Risques Majeurs doit sortir d'ici la fin de l'année. Il a pour vocation de recenser les risques dans le département et de servir de base aux communes pour réaliser le DICRIM. Le processus est déjà engagé avec les collectivités territoriales. C'est important car le dernier document date de 1995 et est largement obsolète. Le document doit être à jour avant d'engager la discussion avec les élus sur les plans communaux de sauvegarde<sup>1</sup> qui est une deuxième priorité. La montée en puissance des exercices de gestion de crise va également être à l'ordre du jour, de même que l'amélioration du fonctionnement des systèmes d'alerte.

### **Estimez-vous que la population sait ce qu'elle doit faire en cas de catastrophe ?**

Ce n'est pas évident. Au cours de ma carrière, j'ai pu remarquer que les administrés sont sensibilisés lorsqu'ils sont proches d'une zone de risque et qu'il est fondamental d'informer régulièrement les riverains sur les conduites à tenir en cas d'accident. Les gens sont en effet mobiles et de moins en moins au fait des risques dans leurs secteurs. Je constate néanmoins que les outils pour informer sont de plus en plus performants en terme de communication. Les maires concernés par un risque significatif répertoriés par le dossier départemental des risques majeurs vont d'ailleurs prochainement devoir mettre à jour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui informe la population sur les risques et les consignes de sécurité à tenir en cas d'alerte. L'information de proximité est un gage de qualité. Il faut diffuser une information la plus proche possible sans pour autant affoler la population.

### **Trop d'information tueait l'information selon vous ?**

En effet, il faut être prudent lors de la diffusion d'information auprès de certains publics. Nous constatons par exemple que les personnes âgées peuvent être vulnérables à cet égard. De plus, certaines personnes peuvent devenir de plus en plus exigeantes à mesure que leurs inquiétudes augmentent. Malgré cela, nous sommes satisfaits de l'information qui a été communiquée lors des épisodes caniculaires de l'été dernier. Nous veillons en effet à ce qu'elle soit complète, structurée, compréhensible par les médias et donc par tous les concitoyens.

### **Certains administrés devraient-ils être informés en priorité ?**

Il me semble que Tous les citoyens doivent pouvoir être des acteurs de la sécurité civile. Un risque de transport de matière dangereuse intéresse tout le monde ! Tout citoyen peut être confronté à un risque majeur un jour ou l'autre au cours de sa vie. Tout le monde devrait donc être au fait des données de base telles que la connaissance des numéros des pompiers (18) ou du SAMU (15). Certaines populations sont cependant plus concernées que d'autres, notamment les riverains de sites industriels. Des comités locaux d'information et de concertation seront d'ailleurs créés à cette fin autour de ces sites. Je constate également que la préoccupation autour des risques devient de plus en plus importante. La sécurité des concitoyens est un sujet de plus en plus important pour les

---

<sup>1</sup>Plans de gestion de la crise au niveau communal, mis en oeuvre par le maire dans l'attente des secours apportés par l'Etat.

pouvoirs publics. Une pression de plus en plus forte s'exerce sur eux car l'information circule mieux et plus vite. La médiatisation crée une obligation de réponse immédiate et le lien entre les citoyens et les gouvernants devient dès lors plus étroit.

**Quelle est la culture de crise des acteurs de santé avec lesquels vous œuvrez?**

Elle se caractérise par une excellente réactivité. Les services de la DDASS n'attendent pas le pire pour réagir. D'autre part, ils savent que la crise peut arriver. Elle est donc préparée très en amont par une organisation efficace de l'astreinte des personnels habilités à intervenir en cas de crise. Il y a donc une forte anticipation. Enfin, j'ai pu constater qu'il existe une organisation performante de la veille sanitaire, grâce aux actions de l'institut de Veille Sanitaire ou de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, basée à Lyon, ou de la cellule inter-régionale d'épidémiologie.